

Honoraires de l'agence

Prix maximum des prestations assurées

Vente

- 5% T.T.C.* du prix de vente, à la charge du vendeur, pour les biens supérieurs à 300 001 €
- 6% T.T.C.* du prix de vente, à la charge du vendeur, pour les biens de 200 001 € à 300 000 €
- 7% T.T.C.* du prix de vente, à la charge du vendeur, pour les biens inférieurs à 200 000 €

Location

- Locaux d'habitation nus ou meublés :
 - Honoraires T.T.C.* à la charge du locataire** pour la visite, la constitution du dossier, la rédaction du bail et la réalisation de l'état des lieux :
 - 12€/m² pour les zones très tendues
 - 10€/m² pour les zones tendues
 - 8€/m² pour les autres zones
 - 3€/m² pour la réalisation de l'état des lieux
 - Honoraires T.T.C.* à la charge du propriétaire pour l'entremise, la négociation, la visite, la constitution du dossier, la rédaction du bail et la réalisation de l'état des lieux :
 - 12€/m² pour les zones très tendues
 - 10€/m² pour les zones tendues
 - 8€/m² pour les autres zones
 - 3€/m² pour la réalisation de l'état des lieux
- Locaux commerciaux ou professionnels :
 - Honoraires H.T. à la charge du preneur pour l'entremise, la négociation, la visite, la constitution du dossier et la rédaction du bail :
 - 30% du loyer annuel hors charges

Chasse

- Transaction :
 - Honoraires T.T.C.* indexés sur le prix de vente à la charge de l'acquéreur :
 - 2,5% T.T.C.* supérieur à 1 000 001 €
 - 3% T.T.C.* de 800 001 € à 1 000 000 €
 - 3,50% T.T.C.* de 600 001 € à 800 000 €
 - 4% T.T.C.* de 0 € à 600 000 €
- Location :
 - Honoraires T.T.C.* à la charge du preneur :
 - 1 mois de loyer hors charges

* T.V.A. au taux actuellement en vigueur de 20.00 %

**Le montant des honoraires TTC payé par le locataire est toujours inférieur à celui du propriétaire